

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Mai 2018**

**OBJET : Gestion des terrains acquis par le Conservatoire du Littoral et des Rivages
Lacustres - Programmation 2018.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mai 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer les subventions aux gestionnaires mentionnés en annexe du rapport, pour un montant total de 275 000 €;
- d'approuver l'adhésion à l'association «Rivages de France» dont la cotisation 2018 s'élève à 2 200 €;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions-type découlant de cette décision.

La dépense totale correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité
Madame MILON, Messieurs. BORÉ, RÉAULT
ne prennent pas part au vote

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée